

- **Alerter** (pompiers, hiérarchie, Archives départementales : 02 41 80 80 00, archives49@cg49.fr)
- **Juguler si possible la cause du sinistre** (couper l'eau, utiliser un extincteur à poudre)
- **Éloigner si possible les documents de la cause du sinistre**
- **Isoler les documents atteints des autres dossiers**
*Dans le cas d'une inondation, ne pas allumer le chauffage pour sécher les documents : il favorise le développement des moisissures.
Sortir les archives de leurs boîtes, les étaler et les faire sécher en intercalant du papier absorbant. Créer des courants d'air et installer si possible un déshumidificateur dans la pièce. Plus les documents sècheront rapidement (moins de 48h), moins les moisissures se développeront.*
- **Regrouper les documents atteints**
- **Contactez les entreprises spécialisées** (restauration, désinfection, désinsectisation, cryogénie...). Les Archives départementales peuvent vous communiquer les coordonnées de professionnels qualifiés.